

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de l'adoption **du premier projet de règlement RCA08-08-0001-89** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et **du projet de résolution approuvant un projet particulier (PPCMOI)** au 5905, route Transcanadienne, lot 1 238 091. Le premier projet de règlement RCA08-08-0001-89 et le projet de résolution du PPCMOI ont été adoptés le 8 mars 2016. Cette assemblée aura lieu le **29 mars 2016**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-89 a pour objet de :

- Modifier les dispositions relatives à l'installation d'un appareil de climatisation permanent ou une thermopompe pour un bâtiment d'usage Habitation afin de les permettre en cour avant, latérale et arrière sous réserve de certaines conditions.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent tout le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

Le projet de résolution approuvant le projet particulier portant sur la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'un bâtiment commercial au 5905, route Transcanadienne, lot 1 238 091, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Ce projet déroge au règlement sur le zonage numéro RCA08-08-0001, notamment aux normes régissant l'usage, les espaces de stationnement et l'étalage extérieur.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone S15-112 délimitée approximativement au nord par la ligne de terrain arrière des propriétés sises du 2300 au 2330, rue Ward, à l'est par la ligne de terrain arrière de la propriété sise au 100, boulevard Alexis-Nihon, à l'ouest par la rue Ward, et au sud par la route Transcanadienne. Une demande peut provenir de la zone S15-112 et de toutes les zones contiguës à celle-ci.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le premier projet de règlement et le projet de résolution du PPCMOI ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Ce projet de règlement et ce projet de résolution sont disponibles pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Montréal, le 16 mars 2016

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE
PUBLIC CONSULTATION MEETING

The Borough of Saint-Laurent of the Ville de Montréal will hold a public consultation meeting in regards to the object and the consequences of the adoption of draft by-law number **RCA08-08-0001-89** modifying by-law number RCA08-08-0001 on zoning and **resolution draft approving the specific project**, adopted on march 8, 2016. This consultation meeting will be held on **March 29, 2016**, at 7 p.m., at the Council Room located at 777, boulevard Marcel-Laurin, in Saint-Laurent.

The **object of first draft by-law** number **RCA08-08-0001-89** is to:

- Modify provisions regarding the installation of permanent air conditioning units and heat-pumps for residential buildings in order to allow their installation in front, lateral and rear yards under certain conditions.

This provision is likely to need public approval by referendum and affects the entire territory of the Borough of Saint-Laurent.

The **resolution draft approving the specific project** regarding the demolition of an existing building and the construction of a commercial building at 5905, route Transcanadienne, lot 1 238 091, in virtue of *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA10-08-5) differs from by-law RCA08-08-0001 on zoning, regarding provisions on use, parking spaces and exterior display.

These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zone S15-112 delimited approximately to the north by the rear line of the properties located from 2300 to 2330, rue Ward, to the east by the rear line of the property located at 100, boulevard Alexis-Nihon, to the west by rue Ward, and to the south by route Transcanadienne. A request may come from zone S15-112 and all the adjacent zones.

During this public meeting, the Mayor of the Borough, (or another Council Member designated), will explain this draft by-law and resolution and the consequences of their adoption and will listen to any person who intend to express themselves on these subjects.

These draft by-law and draft resolutions are available for consultation at the Citizens' Office, during regular office hours.

Montréal, March 16, 2016

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council